



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Programme
d'actions 2025 –
premier volet -
Géoparc**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2024

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 25

Voix : 45

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Soulomès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'à la suite de la visite des experts UNESCO en 2024, le Parc a renouvelé le label Géoparc mondial UNESCO pour 4 ans. Pour répondre aux exigences de ce label, le Parc et l'ensemble des acteurs locaux doivent poursuivre les efforts afin de développer son appropriation et sa visibilité.

En 2025, l'accent sera mis sur l'élaboration d'une stratégie Géoparc afin d'identifier les enjeux, de définir des orientations communes et de planifier les actions à venir. Cette stratégie concernera différentes thématiques : tourisme, biodiversité, savoir-faire artisanaux, agriculture, éducation, culture, etc. Pour mener à bien cette démarche, Le Parc sollicite l'accompagnement de l'ADEFPAT.

Les actions éducatives et d'animations vont se poursuivre ainsi que le renouvellement des géodélices et géofèves, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Par ailleurs, la participation aux réseaux Géoparcs français, européen et mondial est un engagement pris dans le cadre du label UNESCO. Ces temps d'échange sont l'occasion de rencontres afin de construire de futures coopérations.

Le coût total de cette action s'élève à **17 474 €**.

Dépenses prévisionnelles :

- Prestations éducatives et semaine des Géoparcs : 5 014 €
- Prestation CMA-déploiement géodélices et géofèves : 5 000 €
- Communication géodélices et géofèves : 2 960 €
- Participation réseaux Géoparcs : 4 500 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Occitanie : 5 000 € soit 29 %
- Département Lot : 7 000 € soit 40 %
- Autofinancement : 5 474 € soit 31 %

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action Géoparc 2025, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

Année 2025



PNR Causses du Quercy

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

TTC ou HT

1
oui
TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Développement Géoparc

Nom du référent de l'action

Vincent BIOT

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.3.2

Intitulé de la mesure

Organiser et renforcer l'offre de découverte des patrimoines locaux

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Géologie

Tourisme

Culture et patrimoine

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Suite à la visite des experts UNESCO en 2024, le Parc a renouvelé le label Géoparc mondial UNESCO pour 4 ans. Pour répondre aux exigences de ce label, le Parc et l'ensemble des acteurs locaux doivent poursuivre les efforts afin de développer l'appropriation et la visibilité du label Géoparc. En ce sens, l'accent sera mis sur la stratégie à déployer, la promotion, l'animation-éducation et la coopération (nationale et internationale).

• Objectifs et résultats attendus :

Etablir la stratégie à 4 ans du Géoparc
 Proposer des outils de vulgarisation et un programme éducatif et afin de faire connaître au grand public les secrets et les singularités du Géoparc
 Rendre visible le Géoparc
 Développer des projets de collaboration avec d'autres Géoparcs

• **Public cible**

Touristes	Habitants	Grand pub	professionnels
-----------	-----------	-----------	----------------

• **Contenu de l'action :**

- 1- Développement de la promotion et de la communication des géodélices et géofèves (photos, livrets, affiches, autocollants...) en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot
- 2- Prestations éducatives (objectifs 10 classes, 200 élèves) et semaine des Géoparcs.
- 3- Participation aux réunions des réseaux français, européen et mondial des Géoparcs.

Localisation de l'action

Tout le territoire

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
CMA	

Livrables

Programme d'animation (dont la semaine des Géoparcs), programme éducatif
 Géoparcours, géofèves, stratégie Géoparc

Calendrier prévisionnel

Date de début

Date de fin

01/01/2025
31/12/2025

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
1- Prestations éducatives et semaine des Géoparcs.	prest./fourn.	5000	1	5014
2- Prestation CMA : déploiement géodélices et géofèves	prest./fourn.	5000	1	5000
3- Communication Géodélices et géofèves	prest./fourn.	3000	1	2960
4- Participation Réseaux Geoparc	frais déplacement / hébergement	4500	1	4500
Total dépenses				17 474 €

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	29%	5 000 €
Région Occitanie - Autre			
Département du Lot		40%	7 000 €
Europe (hors LEADER)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			

Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		31%	5 474 €
Total recettes			17 474 €

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--